



Hyper important: registre des ventes et coupes de bois.

Par **prisc1**, le **24/09/2009** à **20:18**

Bonjour,

Dans certaines communes des parcelles de forêt sont vendus aux enchères aux particuliers.

Je voudrais savoir s'il existe un registre ou si les attributions sont répertoriées quelque part.

Peut-on y voir figurer le nom de la personne qui achète la parcelle.

Quelles sont les démarches à suivre?

Merci de votre conseil.

Par **Tisuisse**, le **25/09/2009** à **07:51**

Bonjour,

Si c'est l'achat de la parcelle de terrain, il y a obligatoirement un acte de propriété établi par un notaire. Le cadastre vous renseignera.

Par **prisc1**, le **25/09/2009** à **08:21**

Merci.

Que se passe-t-il si la commune vend que les arbres?

Par **Tisuisse**, le **25/09/2009** à **08:27**

Relisez bien votre message d'origine, vous écrivez : [fluo]des parcelles de forêt sont vendues [fluo] donc, dans notre esprit de juriste, il s'agit du terrain et de ce qui se trouve dessus et non des seuls arbres à couper qui seront vendus une fois le travail des bûcherons achevé.

Comme pour toute vente aux enchères publiques, des archives existent, dans ce cas, probablement en mairie ou à l'Office National des Forêts, voire en préfecture. Maintenant, à savoir si, vous, particulier, avez accès à ces archives, ce n'est pas certain. Voyez aussi du côté de la presse locale laquelle fait souvent des comptes-rendu de ces ventes.